



PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2017

Présents : Victor VECCHIATO, Jean-Pierre AGRESTI, Chantal ANCE, Florence BLANCHET, Marine CLAVEL, Hélène COLOMBANI, Ghyslaine ARNAUD IALYNKO, Huguette CARRON, Isabelle GAUTHIER, Gabriel PERO, Hervé LABADIE, Pierre JAIL, Jean-Louis SERRE, Alain CHABUEL, David LOOSE.

Absents excusés : Sandrine BAUP ayant donné pouvoir à Jean-Pierre AGRESTI, Hélène MILLER ayant donné pouvoir à Marine Clavel, Isabelle GAUTHIER ayant donné pouvoir à Florence Blanchet, René RIGAUX ayant donné pouvoir à Hervé Labadie.

Absent : Jean-François BOVE

En présence également de : Fanny GARCIA, Directrice générale des Services

Secrétaire de séance : Hélène COLOMBANI

Avant le début de séance, Monsieur le Maire demande la permission de modifier l'ordre du jour :

La délibération prévue au point n°5 n'étant pas prête, ce sujet sera traité ultérieurement. Les montants nécessaires pour traiter le point n°6 n'ont pas été reçus, la délibération ne peut donc pas être prise. Les points n°8 et n°9 seront discutés lors du prochain conseil. La permission de modifier l'ordre du jour est accordée à l'unanimité.

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Le PV est adopté à l'unanimité.

2. Votes des Comptes Administratifs, comptes de gestion de Cordéac

Fanny Garcia explique qu'il va falloir approuver les réalisés 2016 de chaque commune historique et ce par les conseillers municipaux de chaque commune historique. Elle précise aussi que les comptes de gestion de Madame la trésorière correspondent aux comptes administratifs qui vont être présentés.

Elle procède à la lecture des comptes de Cordéac chapitre par chapitre, dépenses et recettes pour le fonctionnement puis pour l'investissement, d'abord pour le budget communal M14, puis pour le budget du Parc Résidentiel de Loisirs et enfin pour le budget de l'eau et assainissement M49 pour lequel un cas de surconsommation et la procédure appliquée sont expliqués.

Après cette présentation, Victor Vecchiato, maire de la commune historique de Cordéac se retire et Gabriel Péro, ancien premier adjoint de la commune historique de Cordéac met aux voix les 3 budgets qui sont approuvés à l'unanimité des votants.

3. Votes des Comptes Administratifs, comptes de gestion de Saint-Sébastien

Il est procédé de la même manière pour les comptes M14 et M49 de Saint-Sébastien.

Après leur présentation, Jean-Pierre Agresti, maire de la commune historique de Saint-Sébastien se retire et Hervé Labadie, ancien premier adjoint de la commune historique de Saint-Sébastien met aux voix les 2 budgets qui sont approuvés à l'unanimité des votants.

4. Châtel-en-Trièves

- Vote du taux des trois taxes communales pour chaque commune historique, du fait que la délibération de création de la commune nouvelle ait été prise après le 15/10/2016.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux : c'est à dire, concernant la commune historique de Saint-Sébastien 11,41% pour la taxe d'habitation, 18,99% pour la taxe sur le foncier bâti et 55,33% pour la taxe sur le foncier non bâti et pour la commune historique de Cordéac 6,71% pour la taxe d'habitation, 12,89% pour la taxe sur le foncier bâti et 52,33% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le produit généré par ces taxes pour l'année 2017 s'élèverait à 271.121 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier ces taux.

- Vote des affectations des résultats pour les budgets M14, M49, PRL et des budgets 2017 pour la M14, M49 et PRL :

Le budget PRL est présenté et expliqué : il devient « sain », les chalets sont en place depuis 12 ans et la communication pour les faire connaître est restée plutôt discrète. La subvention du budget général vers le budget PRL s'élève à environ 6000 €, ce qui est raisonnable au regard des années précédentes.

L'affectation des résultats concernant ce budget PRL et ce budget lui-même sont votés à l'unanimité.

Le budget M49 eau/assainissement est ensuite présenté et expliqué. Il s'agit d'un budget peu « offensif », la subvention du budget général vers le budget M49 s'élève à 28.048 €. Il faudra envisager une convention avec la commune de Pellafol utilisant l'eau de la commune de Châtel-en-Trièves.

L'affectation des résultats concernant ce budget M49 et ce budget lui-même sont votés à l'unanimité.

Enfin, le budget général M14 est présenté et expliqué. Une réserve de 128 000 euros est prévue sur le budget de fonctionnement pour parer à des dépenses imprévues qui pourraient être liées à l'école notamment (108 000 euros sur la ligne budgétaire « dépenses imprévues de fonctionnement » et 20 000 euros sur la ligne budgétaire « entretien de terrains »).

Hervé Labadie explique que l'état des voiries diffère selon les communes historiques et que les dépenses prévues en 2017 pour parer à des situations urgentes ne doivent pas pénaliser l'entretien régulier indispensable à la bonne qualité du réseau. Une programmation équilibrée entre réparation et entretien sera mise en place.

L'affectation des résultats concernant ce budget M14 et ce budget lui-même sont votés à l'unanimité.

5. Délibération de suppression d'un poste d'adjoint technique à 24 h et de création d'un poste d'adjoint technique à 35 h à compter du 1^{er} juin 2017

Il s'agit en fait d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique, avec son accord. Monsieur le Maire lit la délibération et ajoute que cet adjoint technique donne toute satisfaction. La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part de deux demandes d'occupation de locaux communaux à titre gracieux par des associations liées à la commune. Il s'agit d'une part d'une manifestation autour de la

vannerie pour la salle socio-culturelle de Cordéac et d'autre part, de la 4^{ème} randocyclo organisée le week-end de Pentecôte par l'association Freemousse, rando réunissant cyclistes en situation de handicap et cyclistes valides. Dans ce cas, la salle des fêtes de Saint-Sébastien ainsi que 2 ou 3 chalets du PRL sont demandés. L'autorisation est accordée à l'unanimité, les deux manifestations prévues contribuant à l'animation de la commune.

- Monsieur le Maire demande, dans un souci d'information, à être en copie de tous les mails et compte rendus échangés par les différentes commissions.
- Marine Clavel donne des nouvelles de l'association Bouillon de Poneys subventionnée par la commune : comme prévu, 2 étalons Skyros et 2 juments dont une gestante sont arrivés au Serre-lizard. L'élevage de cette race menacée de disparition depuis 1991 va donc pouvoir commencer.

La séance est levée à 17h15